



DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

VILLE DE THIERS

Nombre de conseillers  
présents : **27**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 7  
mai 2024 s'est réuni salle Tournilhac de la Mairie, sous la présidence de  
Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **3**

Etaient présents :

**OBJET :**

**Motion relative aux  
mesures d'économies  
annoncées par l'Etat  
susceptibles d'affecter  
les finances locales à  
l'initiative de  
l'association des petites  
villes de France**

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine  
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie  
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,  
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,  
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,  
Farida LAID, Francis ROUX, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC,  
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;  
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT ;  
David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pepa CAENEN

**MOTION RELATIVE AUX MESURES D'ECONOMIES ANNONCEES PAR L'ETAT SUSCEPTIBLES D'AFFECTER LES FINANCES LOCALES A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29
- **Considérant** qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation.
- **Considérant** que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal.
- **Considérant** que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics
- **Considérant** que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat.

**Le Conseil municipal rappelle** que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État.

**Le Conseil municipal rappelle** que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux.

**Le Conseil municipal rappelle** qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique.

**Le Conseil municipal demande** au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale.

**Le Conseil municipal demande** enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE :**

- **ADOpte** la motion présentée ci-dessus.

La secrétaire de séance



Pepa CAENEN

le Maire,



Stéphane RODIER

